



BARÈME DISCIPLINAIRE

Applicable à compter du 1^{er} juillet 2023

Les compétitions concernées :

Toutes rencontres officielles ou amicales organisées par un club affilié à la FFF ou par le District de Football de Loire-Atlantique.

Spectateur identifié licencié ou non :

Personne non inscrite sur la feuille de match mais étant identifiée comme présente au cours et/ou en dehors de la rencontre.

Personne exerçant une fonction officielle :

Est notamment considérée comme officiel, toute personne agissant en qualité d'arbitre désigné ou non par le District et le délégué désigné par le District de Football de Loire-Atlantique.

Avec le soutien du Département de Loire-Atlantique



	Joueur	Dirigeant Educateur	Spectateur licencié ou identifié	Personne exerçant une fonction officielle
Comportement excessif / déplacé				
Définition : Propos, geste et/ou attitude dépassant la mesure et/ou hors contexte.				
A l'encontre d'un officiel				
Au cours de la rencontre	1 match	2 matchs		4 matchs
En dehors de la rencontre	2 matchs	3 matchs		6 matchs
En dehors du cadre de la rencontre	3 matchs	4 matchs		8 matchs
A l'encontre d'un joueur, entraîneur, éducateur dirigeant ou envers le public				
Au cours de la rencontre	1 match	2 matchs		4 matchs
En dehors de la rencontre	2 matchs	3 matchs		6 matchs
En dehors du cadre de la rencontre	3 matchs	4 matchs		8 matchs
Comportement blessant				
Définition : Propos, geste et/ou attitude susceptible d'offenser une personne.				
A l'encontre d'un officiel				
Au cours de la rencontre	2 matchs	3 matchs	3 matchs	6 matchs
En dehors de la rencontre	3 matchs	4 matchs	3 matchs	8 matchs
En dehors du cadre de la rencontre	4 matchs	5 matchs		10 matchs
A l'encontre d'un joueur, entraîneur, éducateur dirigeant ou envers le public				
Au cours de la rencontre	1 match	2 matchs	2 matchs	4 matchs
En dehors de la rencontre	2 matchs	3 matchs	2 matchs	6 matchs
En dehors du cadre de la rencontre	3 matchs	4 matchs		8 matchs
Comportement grossier / injurieux				
Définition : 1) Est grossier, tout propos, geste et/ou attitude contraire à la bienséance visant une personne et/ou sa fonction. 2) Est injurieux, tout propos, geste et/ou attitude qui atteint d'une manière grave une personne et/ou sa fonction.				
A l'encontre d'un officiel				
Au cours de la rencontre	4 matchs	8 matchs	3 mois	4 mois
En dehors de la rencontre	5 matchs	12 matchs	3 mois	6 mois
En dehors du cadre de la rencontre	6 matchs	16 matchs		8 mois
A l'encontre d'un joueur, entraîneur, éducateur dirigeant ou envers le public				
Au cours de la rencontre	3 matchs	4 matchs	2 mois	3 mois
En dehors de la rencontre	4 matchs	8 matchs	2 mois	4 mois
En dehors du cadre de la rencontre	5 matchs	12 matchs		6 mois
Comportement obscène				
Définition : Propos, geste et/ou attitude qui heurte la décence, la pudeur ou le bon goût, notamment par des représentations d'ordre sexuel.				
A l'encontre d'un officiel				
Au cours de la rencontre	4 matchs	12 matchs	4 mois	4 mois
En dehors de la rencontre	5 matchs	4 mois	4 mois	8 mois
En dehors du cadre de la rencontre	7 matchs	6 mois		1 an
A l'encontre d'un joueur, entraîneur, éducateur dirigeant ou envers le public				
Au cours de la rencontre	3 matchs	10 matchs	3 mois	4 mois
En dehors de la rencontre	4 matchs	12 matchs	3 mois	6 mois
En dehors du cadre de la rencontre	6 matchs	16 matchs		8 mois
Comportement intimidant / menaçant				
Définition : 1*) Est intimidant, tout propos, geste et/ou attitude susceptible d'inspirer de la peur ou de la crainte. 2*) Est menaçant, tout propos, geste et/ou attitude exprimant l'idée de porter préjudice à l'intégrité physique d'une personne.				
A l'encontre d'un officiel				
Au cours de la rencontre	10 matchs	7 mois	7 mois	9 mois
En dehors de la rencontre	15 matchs	9 mois	9 mois	11 mois
En dehors du cadre de la rencontre	20 matchs	10 mois		13 mois
A l'encontre d'un joueur, entraîneur, éducateur dirigeant ou envers le public				
Au cours de la rencontre	6 matchs	14 matchs	5 mois	6 mois
En dehors de la rencontre	7 matchs	5 mois	5 mois	8 mois
En dehors du cadre de la rencontre	12 matchs	8 mois		1 an
Menace de mort				
Définition : Est constitutive de menace de mort, toute parole et/ou tout geste ou attitude exprimant une intention de porter préjudice à la vie d'une personne.				
A l'encontre d'un officiel				
Au cours de la rencontre	12 matchs	8 mois	8 mois	10 mois
En dehors de la rencontre	18 matchs	10 mois	10 mois	1 an
En dehors du cadre de la rencontre	8 mois	1 an		2 ans
A l'encontre d'un joueur, entraîneur, éducateur dirigeant ou envers le public				
Au cours de la rencontre	7 matchs	16 matchs	6 mois	7 mois
En dehors de la rencontre	10 matchs	6 mois	6 mois	10 mois
En dehors du cadre de la rencontre	16 matchs	9 mois		14 mois
Comportement raciste / discriminatoire				
Définition : Propos, geste et/ou attitude visant une personne en raison notamment de son origine ethnique, sa nationalité, sa situation géographique, sa langue, ses convictions politiques et religieuses, sa situation sociale, son apparence physique, son handicap, son sexe ou son orientation sexuelle.				
A l'encontre d'un officiel				
Au cours de la rencontre	12 matchs	6 mois	6 mois	1 an
En dehors de la rencontre	12 matchs	6 mois	6 mois	1 an
En dehors du cadre de la rencontre	12 matchs	6 mois		1 an
A l'encontre d'un joueur, entraîneur, éducateur dirigeant ou envers le public				
Au cours de la rencontre	12 matchs	6 mois	6 mois	1 an
En dehors de la rencontre	12 matchs	6 mois	6 mois	1 an
En dehors du cadre de la rencontre	12 matchs	6 mois		1 an
Bousculade volontaire				
Définition : Fait d'entrer en contact physique avec une personne en effectuant une poussée susceptible de la faire reculer ou tomber.				
A l'encontre d'un officiel				
Au cours de la rencontre	1 an	15 mois	3 ans	3 ans
En dehors de la rencontre	2 ans	30 mois	3 ans	4 ans
En dehors du cadre de la rencontre	3 ans	3 ans		6 ans
A l'encontre d'un joueur, entraîneur, éducateur dirigeant ou envers le public				
Au cours de la rencontre	5 matchs	16 matchs	1 an	1 an
En dehors de la rencontre	7 matchs	6 mois	1 an	14 mois
En dehors du cadre de la rencontre	7 matchs	8 mois		18 mois
Tentative de brutalité - Tentative de coup				
Définition : Action par laquelle une personne essaie, par quelque moyen que ce soit, et de manière particulièrement agressive, de porter atteinte à l'intégrité physique d'une personne sans y parvenir.				
A l'encontre d'un officiel				
Au cours de la rencontre	1 an	18 mois	3 ans	3 ans
En dehors de la rencontre	30 mois	3 ans	3 ans	4 ans
En dehors du cadre de la rencontre	3 ans	4 ans		6 ans
A l'encontre d'un joueur, entraîneur, éducateur dirigeant ou envers le public				
Au cours de la rencontre	6 matchs	5 mois	1 an	1 an
En dehors de la rencontre	8 matchs	6 mois	1 an	14 mois
En dehors du cadre de la rencontre	8 matchs	8 mois		16 mois

	Joueur	Dirigeant Educateur	Spectateur licencié ou identifié	Personne exerçant une fonction officielle
Crachat				
Définition : Expectoration volontaire susceptible d'atteindre une personne ou en direction de celle-ci. Le fait d'atteindre cette dernière constitue une circonstance aggravante, dont il devra être tenu compte dans la détermination du quantum de la sanction, et encore davantage lorsque le crachat l'atteint au visage.				
A l'encontre d'un officiel				
Au cours de la rencontre	18 mois	2 ans	4 ans	4 ans
En dehors de la rencontre	3 ans	4 ans	4 ans	8 ans
En dehors du cadre de la rencontre	6 ans	6 ans		12 ans
A l'encontre d'un joueur, entraîneur, éducateur dirigeant ou envers le public				
Au cours de la rencontre	8 matchs	1 an	2 ans	2 ans
En dehors de la rencontre	12 matchs	2 ans	2 ans	3 ans
En dehors du cadre de la rencontre	16 matchs	3 ans		4 ans
Acte de Brutalité / coup				
Définition : Action par laquelle une personne porte atteinte, par quelque moyen que ce soit, à l'intégrité physique d'une autre. Au sens du présent barème, cette infraction est considérée comme étant commise dans l'action de jeu si le joueur qui en est l'auteur est en capacité de jouer le ballon au moment de celle-ci. Si le jeu est arrêté par l'arbitre avant la commission de l'infraction, celle-ci ne peut être considérée comme ayant eu lieu dans l'action de jeu, même si le ballon est à distance de jeu. Toutefois si l'acte de brutalité est concomitant à la perte du ballon par le joueur adverse ou au coup de sifflet de l'arbitre, on peut considérer qu'il a été commis dans l'action de jeu. Lorsqu'une Incapacité Totale de Travail (plus communément appelée I.T.T.) est prescrite à la victime de (ou des) acte(s) de brutalité / coup(s), l'auteur de ce (ou ces) dernier(s) s'expose aux sanctions prévues ci-après aux articles 13.3 ou 13.4. L'I.T.T. est établie par tout médecin et correspond à la période durant laquelle une personne n'est pas en totale capacité de se livrer aux actes de la vie courante. Constituent notamment des circonstances aggravantes dont il devra être tenu compte dans la détermination du quantum de la sanction : - tout document médical établi par toute personne habilitée par lequel il est prescrit à la victime un arrêt de sport, un arrêt de travail ... - le fait d'accomplir cette action en réunion				
N'occasionnant pas une blessure ou occasionnant une blessure uniquement observée par un arbitre				
A l'encontre d'un officiel				
Au cours de la rencontre	4 ans	8 ans	8 ans	10 ans
En dehors de la rencontre	8 ans	14 ans	8 ans	15 ans
En dehors du cadre de la rencontre	12 ans	18 ans		20 ans
A l'encontre d'un joueur, entraîneur, éducateur dirigeant ou envers le public				
Au cours de la rencontre	6 matchs au cours d'une action de jeu, 8 matchs en dehors d'une action de jeu.	1 an	3 ans	4 ans
En dehors de la rencontre	10 matchs	2 ans	4 ans	6 ans
En dehors du cadre de la rencontre	16 matchs	3 ans		8 ans
Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical				
A l'encontre d'un officiel				
Au cours de la rencontre	6 ans	8 ans	8 ans	10 ans
En dehors de la rencontre	10 ans	14 ans	8 ans	15 ans
En dehors du cadre de la rencontre	12 ans	18 ans		20 ans
A l'encontre d'un joueur, entraîneur, éducateur dirigeant ou envers le public				
Au cours de la rencontre	6 matchs au cours d'une action de jeu, 9 matchs en dehors d'une action de jeu.	1 an	4 ans	4 ans
En dehors de la rencontre	12 matchs	2 ans	4 ans	6 ans
En dehors du cadre de la rencontre	16 matchs	3 ans		8 ans
Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical, entraînant une I.T.T. inférieure ou égale à 8 jours				
A l'encontre d'un officiel				
Au cours de la rencontre	14 ans	16 ans	16 ans	18 ans
En dehors de la rencontre	18 ans	20 ans	16 ans	25 ans
En dehors du cadre de la rencontre	25 ans	25 ans		30 ans
A l'encontre d'un joueur, entraîneur, éducateur dirigeant ou envers le public				
Au cours de la rencontre	10 matchs au cours d'une action de jeu, 1 an en dehors d'une action de jeu.	2 ans	6 ans	6 ans
En dehors de la rencontre	2 ans	4 ans	6 ans	8 ans
En dehors du cadre de la rencontre	3 ans	6 ans		12 ans
Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical, entraînant une I.T.T. supérieure à 8 jours				
A l'encontre d'un officiel				
Au cours de la rencontre	18 ans	20 ans	20 ans	25 ans
En dehors de la rencontre	26 ans	30 ans	20 ans	35 ans
En dehors du cadre de la rencontre	30 ans	35 ans		40 ans
A l'encontre d'un joueur, entraîneur, éducateur dirigeant ou envers le public				
Au cours de la rencontre	15 matchs au cours d'une action de jeu, 3 ans en dehors d'une action de jeu.	5 ans	8 ans	10 ans
En dehors de la rencontre	5 ans	7 ans	8 ans	12 ans
En dehors du cadre de la rencontre	6 ans	10 ans		18 ans
Utilisation d'une arme ou assimilée				
Définition : Est constitutif d'utilisation d'arme(s) ou assimilée(s) tout fait d'utiliser à des fins de tuer, blesser ou menacer un objet conçu pour tuer ou blesser. Est assimilé à une arme : 1) Tout objet susceptible de présenter un danger pour les personnes dès lors qu'il est utilisé ou destiné aux mêmes fins 2) Tout objet qui présente avec l'arme une ressemblance de nature à créer une confusion 3) Un animal utilisé pour tuer, blesser ou menacer				
A l'encontre d'un officiel				
Au cours de la rencontre	25 ans	25 ans	50 ans	50 ans
En dehors de la rencontre	50 ans	50 ans	50 ans	100 ans
En dehors du cadre de la rencontre	60 ans	70 ans		100 ans
A l'encontre d'un joueur, entraîneur, éducateur dirigeant ou envers le public				
Au cours de la rencontre	5 ans	5 ans	10 ans	10 ans
En dehors de la rencontre	10 ans	10 ans	10 ans	20 ans
En dehors du cadre de la rencontre	20 ans	20 ans		40 ans
Fraude(s) sur feuille de match				
Définition : Est constitutif de fraude tout fait d'acquiescer un droit indu, par une dissimulation, une fausse déclaration ou une fraude, ou bien d'agir ou dissimuler en vue de contourner ou faire obstacle à l'application des lois et règlements.				
	6 mois	6 mois		1 an
Utilisation d'engins pyrotechniques				
Définition : Est constitutif d'utilisation d'engins pyrotechniques : la manipulation ou l'utilisation d'articles pyrotechniques tels que pétards, fusées, cierges magiques, torches et bougies, bombes fumigènes ou feux de Bengale, dont l'allumage, la projection ou l'éclatement pouvant être générateurs d'accidents graves tant pour leur détenteur que pour les tiers.				
			6 mois	